



La Lettre d'Alertes

Juin 2016
n° 43

ÉDITORIAL

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement nous a largement mobilisés au cours de cette année 2015. Nos actions et celles de nombreuses structures sur le plan national et départemental n'ont pas été vaines puisque cette loi attendue est entrée en vigueur le 1er janvier 2016 et les décrets d'application sont en cours de parution.

Toutefois des questions restent posées :

**Comment la dignité de la personne âgée, le droit à des soins de qualité, le droit d'exercer sa citoyenneté, le droit du choix de son lieu de vie sont-ils respectés ?*

**Comment est prise en compte la dépendance des plus fragiles, avec quels accompagnements, tant humains que techniques, à quels coûts ?*

**Quelle est la priorité accordée à la prévention, à l'environnement de l'habitat, à la vie sociale de la personne âgée, lien social gage d'épanouissement et facteur de prévention contre la perte d'autonomie ?*

**Le financement est-il à la hauteur des enjeux ? Certes le financement semble pérenne, mais une partie des recettes a été régulièrement détournée vers d'autres organismes, récemment encore en direction du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active).*

Nous veillerons au devenir de cette loi et à son application pratique, en particulier au sein du Conseil départemental de l'Isère.

**Augmentation de l'APA, aide aux aidants, développement de nouveaux services tels que les SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) dans les services d'aide à domicile ...*

**Mutualisation des compétences et meilleures transparences des coûts en EHPAD.*

Nous devons poursuivre nos actions dans les secteurs où de nouvelles compétences sont requises, et accroître notre partenariat.

Nous devons réaffirmer la participation d'Alertes dans ces nouvelles instances locales que sont les CDCA (Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie) remplaçant les CODERPA où seront débattus tous les enjeux du vieillissement.

Le projet de résolution voté à notre AG rappelle les points qu'il nous faut encore soutenir.

En attendant une nouvelle rentrée productive, je vous souhaite de bonnes vacances.

Jacqueline CHAPUIS, Présidente d'Alertes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 26 MAI 2016

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le Parlement vient d'adopter en décembre 2015, la loi pour « l'adaptation de la société française au vieillissement de la population », en janvier 2016 la loi de « modernisation de notre système de santé » et en février la loi « créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ».

C'est dans ce cadre qu'« Alertes » agira pour améliorer « la qualité de vie des Personnes Agées ».

L'Assemblée Générale d'« Alertes » considère que ces lois contiennent de réelles avancées :

*Une prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques publiques :

aménagement des villes, transports, construction et aménagement des logements.

*Une amélioration de l'APA.

*Une participation des retraités dans les nouvelles institutions mises en place.

*Des droits nouveaux pour la fin de vie.

Tous les décrets d'applications ne sont pas encore publiés, « Alertes » interviendra donc pour :

*Assurer la fluidité des parcours de vie et éviter les ruptures liées à l'âge, aux maladies ou aux handicaps.

*Organiser les réponses dans l'accompagnement à domicile comme en matière d'accueil temporaire ou définitif en mettant en place des services et des structures adaptées à la perte de l'autonomie.

*Créer en nombre suffisant les personnels formés à l'accompagnement tant au domicile qu'en établissement.

*Améliorer les coopérations des acteurs des secteurs sanitaire et médico-social.

En lien avec les autres organisations, « Alertes » rappellera, auprès des décideurs, sa volonté pour des améliorations ultérieures :

*Alléger le reste à charge pour les résidents et leurs familles et pour cela soustraire du prix de journée en établissement, les charges portées à l'imputation des amortissements immobiliers ou charges locatives.

*Rechercher des solutions durables pour le financement des structures d'aides et de soins à domicile, y compris pour les GIR 5 et 6.

*Supprimer la barrière de l'âge à 60 ans pour toutes les personnes atteintes de handicap. Cette mesure contenue dans la loi du 11 février 2005 n'est toujours pas entrée en application.

*Obtenir une loi complémentaire centrée sur les établissements, sur l'accueil en EHPAD et son financement.

L'inadéquation entre les ambitions affichées et le financement par la seule CASA (financement par les seuls retraités imposables) montre qu'il faudra une contribution basée sur la solidarité nationale et financée par l'ensemble des revenus (capital et travail).

« Alertes » agira aussi pour qu'un pacte intergénérationnel sous-tende les politiques à venir, aide à changer le regard sur le vieillissement de la population, réaffirme la place des personnes âgées, leur rôle citoyen bénévole et la valorisation de leur implication sociale dans une société intergénérationnelle et solidaire.

Au plan départemental, « Alertes » interviendra auprès du Conseil Départemental, et particulièrement dans le cadre du Schéma Autonomie, pour que ces objectifs soient largement pris en compte.

LES ACTIVITES DES COMMISSIONS

La commission « Familles »

La commission Familles va terminer la première partie de son travail de réflexion sur les aides matérielles nécessaires pour faire face à la perte d'autonomie des personnes âgées qu'elles vivent à leur domicile comme en établissement. Nous avons reçu une conseillère technique qui nous a présenté le matériel médical disponible à l'achat ou en location, allant du lit médicalisé aux fauteuils roulants avec les possibilités de prise en charge par l'Assurance Maladie. Lors de notre prochaine rencontre, nous accueillerons une Ergothérapeute qui nous fera part de son expérience pour aider la personne à garder son autonomie en s'adaptant ou en adaptant son cadre de vie.

Ces réunions abordent de façon concrète les problèmes et les solutions possibles pour apporter une aide adaptée à chaque situation...

La commission « Prévention Santé »

Une étape est franchie

La commission Prévention-Santé a conclu ses travaux concernant le retour à domicile des personnes âgées après une hospitalisation

Les adhérents de Alertes présents à l'Assemblée générale ont eu la primeur de ses travaux qui ont été validés par le Conseil d'Administration du lundi 6 juin, notamment les préconisations pour faciliter le règlement des retours à domicile.

Le document insiste sur la nécessité d'un rapport étroit entre l'hôpital et le domicile permettant très rapidement après l'entrée, de prévoir et organiser le retour en concertation avec les divers intervenants, autour du pivot qu'est le médecin traitant

On ne saurait donner de feu vert de sortie sans que les conditions de retour soient concrètement réunies pour ce faire

Des mesures intermédiaires doivent permettre à certaines personnes encore fragiles, une fois les soins hospitaliers terminés, de bénéficier pour une durée limitée, d'un hébergement ou d'aides temporaires. Des dispositions récentes des lois d'Adaptation de la Société au Vieillessement et de la loi de modernisation du système de Santé invitent à la vigilance, par exemple les préconisations visant à développer la chirurgie ambulatoire, donc à réduire le temps d'hospitalisation, la volonté affichée de diminuer les recours aux urgences, d'avoir de plus en plus recours à l'Hospitalisation à Domicile.

Ce travail a permis aux représentants de Alertes de nourrir la réflexion du groupe de travail « Fluidifier les parcours des Personnes âgées », préparatoire au prochain schéma autonomie dont le Conseil Départemental a initié les travaux préparatoires

Tous les adhérents recevront ce document dès le retour des congés d'été. Il sera consultable sur le site avant la fin du mois

La commission « Alternative au logement »

De la réflexion à l'action...

Fort de son travail sur la question de l'habitat depuis des années, reprenant à son compte une des préconisations du rapport Broussy, dans la dynamique du vote de la loi ASV, **Alertes est à l'origine d'une expérimentation ambitieuse : « Anticipation : Habitat et vieillissement »**. Dans une démarche volontariste de prévention, il s'agit de proposer à des ménages « en pleine forme », âgés de 70 à 80 ans, un « **accompagnement personnalisé à l'adaptation de leur habitat pour qu'ils puissent y vivre le plus longtemps possible** »

Cette expérimentation se déroulera sur la Communauté de communes « Le Grésivaudan ».

Une des forces de cette action est qu'elle met en œuvre un partenariat fructueux entre des collectivités territoriales (Département, Communauté de communes, CCAS), l'Université Grenoble-Alpes (et notamment un laboratoire de recherche en marketing social le CERAG) et deux associations l'AUEG (Alliance Universités-entreprises de Grenoble) et Alertes.

Toutes les personnes entre 70 et 80 ans recevront un courrier élaboré par le CERAG (avec des messages différents afin de vérifier quels sont ceux qui sont le plus pertinents et mobilisateurs), leur proposant de bénéficier sans frais, d'un « diagnostic habitat ». Ce diagnostic sera effectué par un ergothérapeute qui à la suite d'une visite à domicile, fera des préconisations en termes d'adaptations à envisager pour rester le plus longtemps possible dans leur domicile (que ce soit en appartement ou en villa, que l'on soit propriétaire, locataire dans le public ou privé).

Cette expérimentation étant intégrée dans une OPAH portée par la Communauté de communes, un repérage des ménages en précarité énergétique ou en logement indécent sera effectué.

Une deuxième phase de l'expérimentation aura comme but d'accompagner les ménages dans la réalisation des travaux nécessaires (recherche de financement, mises en lien avec des artisans, coordination et suivi de travaux...), voire à inciter à un changement de domicile s'il s'avérait que pour des raisons techniques ou financières les adaptations n'étaient pas possibles.

Une évaluation sera effectuée d'une part sur l'aspect communication (quels sont les messages pertinents et convaincants), sur le nombre de ménages bénéficiaires d'un diagnostic et sur « les passages à l'acte » (quantité et nature des travaux d'adaptation réalisés). Le Département suivra avec attention les résultats de cette évaluation qui, si elle s'avérait positive, la reproduira sur d'autres territoires.

Alertes « lanceur d'alertes » ... mais aussi d'actions !

La commission « Intergénération/cafés des âges »

Après une année de travail qui a vu l'anniversaire des dix ans des cafés des âges à l'automne dernier, dont le compte rendu est disponible au secrétariat de l'Association ; il nous appartient de préparer la suite avec la rentrée.

Plusieurs projets de cafés se dérouleront en octobre pendant la semaine Bleue : Eybens, Roussillon et Bourgoin nous ont déjà sollicités et quatre autres projets sont en préparation : un à FONTAINE en septembre pendant le forum de la vie associative au parc la Poya.

Il est aussi urgent de rejoindre le travail de la commission INTERGENERATION, puisque nous ne sommes pas assez nombreux ... et de croiser notre approche avec le travail des autres commissions.

Le thème de l'année à venir est celui de la préparation d'un « PACTE INTERGENERATIONNEL » à construire avec des associations de jeunes afin d'éviter ce que l'on appelle « la GUERRE DES AGES »

Plus de 130 personnes assistaient à la conférence co-organisée par Alertes et Isère Gériatologie au Centre œcuménique St Marc de Grenoble pour écouter M. Jean JALLAGUIER conseiller technique secteur personnes âgées et handicap à l'URIOPSS Rhône-Alpes. L'exposé était entrecoupé de séquences de débat avec la salle.



* Les défis du vieillissement

Une loi majeure pour répondre au vieillissement de la population et à la transition démographique qui concerne pour une grande part la vie à domicile et l'habitat des personnes de plus de 60 ans.

La population de plus de 60 ans va passer d'une personne sur 4 aujourd'hui à 1 personne sur 3 en 2060 avec 24 M, et pour les plus de 85 ans va quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 M à 4,8 M.

L'espérance de vie, avec un allongement continu constant, malgré un fléchissement l'an dernier, va s'élever de 78 à 86 ans pour les hommes et 85 à 91 ans pour les femmes, avec un âge moyen d'entrée en perte d'autonomie aujourd'hui à 83 ans.

* Les enjeux

L'article 1 précise que c'est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques de la nation et l'article 2 renvoie au rapport annexé qui fixe tous les objectifs :

- Mobiliser l'ensemble de la société, les politiques publiques ; tous les acteurs du territoire, transport, habitat, culture ; afin de donner aux personnes âgées les moyens d'être actrices de leur vie.

- Accompagner les personnes âgées dans ce parcours de vie, en dynamisant la prévention individuelle et collective : en développant l'offre de logements intermédiaires, en finalisant le plan d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, en apportant un soutien aux proches aidants dont 1/3 disparaissent avant les aidés.

* Les regrets

Des réformes qui n'ont pas été concrétisées :

- Pas de refonte en profondeur de l'aide à domicile.
- Pas de texte de loi sur les EHPAD permettant de garantir l'accessibilité à l'hébergement et la réduction du reste à charge des résidents.
- Pas de prestation universelle : Pas de suppression de la barrière d'âge à 60 ans, Financement limité à 700 M€ annuels payé uniquement par les retraités avec la CASA.
- Non-participation des usagers à la Conférence des financeurs de la Prévention, mais possibilité d'interpeller les membres de droit.
- Pas assez de simplification : Les PA peuvent dépendre jusqu'à 7 plans d'accompagnement personnalisés suivant les procédures mises en place par les différentes institutions ou structures.

Ce que la loi A S V change concrètement dans la vie quotidienne des personnes âgées et de leur entourage

* La modification et la réaffirmation des droits individuels de l'utilisateur et de son entourage

- Droit à la sécurité, mais aussi d'aller et venir en liberté, Droit à l'information.

- Meilleures transparences des contrats de séjours, comparaison possible des tarifs et prestations sociales en établissements.

- Mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, CPOM, à la place des conventions tripartites.

- Renforcement de la procédure de recueil de consentement, Désignation d'une personne de confiance, Refus de consentir des dons et legs aux professionnels.

* Soutien des proches aidants

Augmentation du plan d'aide, droit au répit du proche aidant 500€ par an, congé du proche aidant.

- * **De nouvelles formes d'habitat collectif** : habitat intergénérationnel, habitat collaboratif – participatif.

- Développement des foyers logements actuels, maintenant dénommés Résidences autonomie, Ouverture intergénérationnelle possible pour les étudiants, jeunes travailleurs et handicapés dans la limite de 15%.

- Mise en place d'un forfait autonomie et d'un plan d'aide à l'investissement.

* Accompagnement de la Perte d'autonomie

- **Lutte contre l'isolement**, exemple Monalisa dans le Rhône, programmes d'actions avec les « Petits frères des pauvres ».

- **Acte 2 de l'APA**, Réduction du ticket modérateur, exonération complète pour les bénéficiaires de l'ASP, et augmentation du nombre d'heures des plans d'aide.

* Loi de modernisation de la santé

- Accompagnement des parcours de santé des personnes âgées, 30 filières gériatologie en Rhône – Alpes.

- Mise en place de Plateformes territoriales de Santé avec l'ARS, actuellement 2 plateformes d'appui Lyon Est et Bourgoin-Jallieu.

* Plan de modernisation de l'aide à domicile

- La loi Borloo 2005 avait introduit une dérégulation entre les services d'aide soumis à loi 2002/2 et les nouveaux services agréés. Désormais, ils sont tous soumis à loi 2002/2, régime de l'autorisation.

- Soutien au développement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (7 SPASAD en Rhône Alpes).

- Garantie d'une offre de services d'aide à domicile SAAD sur chaque territoire.



Claude Fages - Jacqueline Chapuis - Jean Jallaguiier

*** Gouvernance et engagement citoyens des personnes âgées**

- Création des Conférences départementales des financeurs pour développer la Prévention en particulier pour GIR 5 et 6, Expérimentation dès 2016 dans 23 départements dont 3 en Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Isère), avec un budget de 101 883 € par département
- Constitution de MAIA, 50 nouvelles en France dont 8 nouvelles en Rhône-Alpes,

- Apparition des Maisons de l'Autonomie, que 3 en France. Le département est conforté comme chef de file de la politique gérontologique en lien avec l'ARS et les schémas régionaux de santé.
- Création des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) par la fusion des comités CODERPA et CDCPH.
- Dans la loi santé pour le droit collectif des usagers, remplacement de la CRUQPC par la CDU, commission des usagers, renforcée.

MEMBRES DU CA 2016

BECQUART Dominique	FAGES Claude
BENOIT Nicole	JOYAUD Evelyne
BILLET Roger	LANCOSME Gérard
CAUSSE Madeleine	MORISSONNEAU Annie
CECCONELLO Jean	MOULIN ANNICK
CHAPLAIS Roselyne	PERNIN Claudie
CHAPUIS Jacqueline	PIOLAT Lucien
CHARRE Alain	PROTHON Paul
CHERHAL Jean-Claude	RAEYMACKERS Christiane
CLET Ghislaine	RAVINETTI Gérard
DE GALBERT Agnès	RIVE Henri
DERRAS Maurice	SALA Chantal
DESBIOLLES Gisèle	SIMONATO Humbert
DOUADY Jérôme	TANNIOU Jean
DUMAS Jacky	TIE BI Sandrine
EVENO CLAVEL Annie	WEERS Claude
FACHLER BUATOIS Séverine	
GIARD JEAN	Invité permanent
MONNET JOSIANE	Invitée ODPHI
ESTEVE ARMEL	Suppléant de Jacky DUMAS

MEMBRES DU BUREAU 2016

Présidence : Jacqueline CHAPUIS

Vice-présidents : Dominique BECQUART
Gérard LANCOSME, Responsable Commission Intergénération et Cafés des âges

Trésorier : Maurice DERRAS, Chargé du lien avec le secteur du Handicap

Trésorière adjointe : Ghislaine CLET

Secrétaire : Jean-Claude CHERHAL
Secrétaire adjoint : Lucien PIOLAT, Relation avec le CODERPA

Madeleine CAUSSÉ : Commission Familles, chargée du lien avec ALMA

Roselyne CHAPLAIS : Commission Familles

Alain CHARRÉ : Commission Habitat

Annie EVENO CLAVEL : Commission Prévention Santé

Jérôme DOUADY

Claude FAGES : Commission Habitat

Christiane RAEYMACKERS : Site internet, Lettre d'Alertes

Jean TANNIOU

AGENDA POUR INFORMATION

- **Réunion du Bureau** : lundi 5 septembre 2016
- **Réunion du conseil d'administration** : lundi 26 septembre 2016
- **Réunion de la commission intergénération** : mercredi 28 septembre 2016

Bulletin d'adhésion 2015 (du 1er janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....

Fonction.....

Tél..... E-mail.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

- 10 euro** (adhésion individuelle)
- 30 euro** (adhésion de mon association)
- 75 euro** (adhésion de soutien)

Fait le :

Signature :

Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château
 38320 Eybens
 tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org

Notre courriel
contact@alertes38.org



web

Partenaire

